

TARIFS 2021/2022

EXEMPLAIRE LYCEE

(seuls les stages donnent droit à une déduction sur les repas).

| Régime Classes | Un étudiant EXTERNE paiera seulement la Contribution de l'étudiant, soit : | Un étudiant DEMI- PENSIONNAIRE paiera la contribution de l'étudiant + les repas de midi, soit un total de : | Un étudiant INTERNE paiera la contribution de l'étudiant + les repas de midi, + Internat, soit un total de: |
|-----------------------------|---|--|---|
| BTSA 1 ^{ère} année | 128 € /mois | 224 €/mois | 345 €/mois |
| BTSA 2 ^{ème} année | 128 € /mois | 224 €/mois | 345 €/ mois |

La contribution des familles comprend : l'assurance individuelle accident des élèves à la MSA, les différentes cotisations de début d'année, les photocopies distribuées par les enseignants, un forfait individuel de photocopies, les frais de fonctionnement de l'atelier théâtre et des différents ateliers proposés par la vie scolaire. La préparation et l'inscription TOEIC.

A la demande des familles, nous avons opté depuis plusieurs années pour la mensualisation **SUR DIX MOIS** du 10 octobre 2021 au 10 juillet 2022.

Le paiement en 10 mensualités est une facilité accordée aux familles, en aucun cas il ne peut être possible de rapprocher ce dixième du temps réel passé en formation sur un mois donné.

Le premier prélèvement le 10 OCTOBRE 2021 sera forfaitaire suivant le régime :

- 128 € pour un élève externe
- 224 € pour un élève demi-pensionnaire
- 345 € pour un élève interne

Début novembre 2021, vous recevrez, **la facture annuelle** pour la période de septembre 2021 à juin 2022, reprenant selon la classe et le régime de l'enfant, la somme indiquée dans le tableau ci-dessus. L'acompte versé sera déduit de cette facture. Un échéancier sera joint à cette facture.

Les séjours d'études font partie intégrante de la formation et seront facturés en supplément.

REMARQUE :

En cas d'abandon de scolarité ou de changement de régime, il est rappelé que tout trimestre commencé est dû.

Madame, Monsieur.....ont pris connaissance et acceptent les modalités de paiement de la scolarité de leur enfant.

Fait à..... le.....

Signature du responsable précédée de la mention « bon pour accord »